

24/11/2016



## Nouveau régime indemnitaire : Le SNAPATSI demande et obtient !

Le 24 novembre, le SNAPATSI a participé à la réunion conclusive sur le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) des adjoints techniques PN et IOM dont la mise en œuvre est prévue au 1er janvier 2017 (voir notre SNAP'NEWS n°12).



Lors des négociations sur l'IFSE ( qui va remplacer l'IAT + l'IFSP), le SNAPATSI avait demandé :

- que soient ajoutées dans les groupes 1 de fonction les spécificités suivantes :
  - Les responsables de cuisine (ATP2 cuisiniers)
  - Les gérants des mess/foyers
  - Les fonctions à polyvalence accrue (entretien/matériel)
  - Les fonctions nécessitant une compétence technique peu répandue ou élevée (conduite automobile)

### Le SNAPATSI est entendu !!!

- Que les montants de revalorisation de l'IFSE en cas de changement de grade, de fonction ou de poste soient alignés sur ceux des corps administratifs de catégorie C.

### Le SNAPATSI est entendu !!!

- Que ces conditions de revalorisation intègrent les APST (postes fonctionnels).

### Le SNAPATSI est entendu !!!

#### BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque  
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20  
Fax. 01.44.53.01.14

[snapatsi@snapatsi.fr](mailto:snapatsi@snapatsi.fr)

L'ensemble de ces spécificités ont été intégrées au projet d'instruction IFSE qui sera appliquée au 1er janvier 2017.

## Le SNAPATSI, présent et efficace pour votre avenir !